

Pascal Aquien
Vice-Doyen recherche de la Faculté des Lettres

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
chercheurs et chercheurs de la Faculté des Lettres
de Sorbonne Université

**Direction de la Recherche
et de la Valorisation**
Tél : 01-53-10-58-83

Maison de la recherche
28, rue Serpente
75006 Paris
Affaire suivie par :
maria-emilia.da_costa@sorbonne-
universite.fr

En Sorbonne, le 14 septembre 2023

Objet : Appel à projets au titre du Fonds d'intervention pour la recherche (F.I.R), 1ère session 2024

Chères collègues et chers collègues,

Une session du F.I.R. (Fonds d'Intervention pour la Recherche) est prévue pour le mois de janvier 2024. La procédure de répartition sera identique à celle des années précédentes : réception des projets, examen par le bureau recherche de la Faculté, proposition faite au conseil de la Faculté et vote par celui-ci de la répartition définitive.

Le calendrier de la 1ère session 2024 sera le suivant : les demandes de subvention - aide à la publication, colloque - doivent parvenir au secrétariat de votre école doctorale au plus tard le **22 novembre 2023**. Elles seront examinées par le conseil de la Faculté des Lettres en **janvier 2024 ou février 2024** suivant le calendrier facultaire.

Les conseils de la Faculté des Lettres des 21 septembre 2018 et 18 janvier 2019 ont souhaité préciser les principes d'attribution du Fonds d'Intervention pour la Recherche.

Le montage financier de chaque projet « aide à la publication » ou « colloque » doit démontrer la participation significative de l'unité de recherche de rattachement du projet, voire de l'École Doctorale, si des doctorants ou de jeunes docteurs sont concernés, ainsi que celle de participants extérieurs. Des précisions sont apportées sur les critères qui régissent l'attribution des aides.

1- Aides à la publication :

- Les dossiers devront comporter un devis de l'éditeur ;
- Le financement du F.I.R ne doit pas dépasser **la moitié** des pluri-financements (Attestations des contributeurs à l'appui) ;
- Les manuscrits doivent être finalisés et déjà transmis à l'éditeur pour publication.

- 4 niveaux de financement de 250, 500, 750 ou 1000 € seront attribués en tenant compte du montant et du détail du budget présenté par l'éditeur (présences d'illustrations, frais de fabrication rapportés aux tarifs moyens pratiqués, etc.) ;
- Les revues en lignes sont incluses dans le dispositif du F.I.R, ainsi que les **aides à la traduction**.

Pour les demandes de traduction, établir 2 devis de prestataires de votre choix pour un coût total de traduction n'excédant pas 3000 € ; Au-delà de ce montant, 3 devis seront obligatoirement à présenter.

Les classer par ordre de préférence sur la base des critères suivants :

- a) La conformité à votre demande
- b) Le coût
- c) Le délai de livraison

2- Les colloques internationaux

- Le financement s'applique aux colloques internationaux d'une durée d'au moins deux jours impliquant notamment :

- une douzaine de conférenciers ;
- la participation de collègues étrangers non affiliés à des universités françaises ;
- Le financement du F.I.R. exclut les journées d'étude et séminaires ;
- Le financement du F.I.R. constituera au maximum 1/3 du budget et ne pourra dépasser 3000 € ;
- Un enseignant-chercheur ou un chercheur ayant bénéficié d'une aide à l'organisation d'un colloque dans l'année universitaire considérée peut présenter une seconde demande qui ne pourra être toutefois considérée comme prioritaire.

NB : Les colloques qui auront lieu en mai et juin 2024 sont concernés par cette première session du F.I.R. La seconde session ne pourra en aucun cas les prendre en charge en raison de la brièveté des délais puisque la commission se réunira en mai 2024.

Dans tous les cas, le F.I.R. ne constitue pas la source unique de financement d'un projet mais un appui dans une proportion relative. J'attire donc tout particulièrement votre attention sur le fait que les projets présentés doivent faire appel à des partenaires extérieurs à Sorbonne Université, qui sauront se mobiliser pour apporter leur concours sous la forme d'une participation financière. Ceux-ci marqueront leur intention de s'engager à vos côtés dans les projets scientifiques que vous porterez, dans les lettres d'engagement (originales) qui seront versées aux demandes de subvention présentées.

Les publications et les programmes de colloques ayant reçu le soutien des crédits du F.I.R. doivent porter la mention « avec le soutien de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université ».

Avec mes sentiments dévoués et cordiaux.

Sorbonne Université
Le vice-doyen recherche
de la Faculté des Lettres
Pascal Aquien

